

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2021 à 18h30.

Présent(e)s : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (4° Adjte), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (3° Adjt), FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (5° Adjt), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole (2° Adjte), ROUMIEU Pierre, VAN MOLLE Julie.

Excusée et représentée : PINCE Florence avec procuration à MOUCHAGUE Nicole.

Absent : RODA Joel.

Secrétaire : MOUCHAGUE Nicole.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et passe à l'ordre du jour.

Mme Nicole Mouchague est désignée comme secrétaire de séance.

1°) Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Mme Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : création d'un poste en contrat de projet.

L'Assemblée valide la proposition à l'unanimité.

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

3°) Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes et débat.

Le rapport, la réponse de Mme Le Maire et la lettre d'accompagnement du Président de la Chambre Régionale des Comptes ont été adressés aux élu(e)s avec la convocation.

Mme Le Maire fait un historique du contrôle, présente le rapport, répond aux questions qui avaient été adressées en amont par les élus :

« En vertu du Code des juridictions financières, la Commune a fait l'objet d'un contrôle de sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes, sur les exercices 2014 et suivants.

Le contrôle de la gestion n'est pas juridictionnel, comme celui exercé sur les comptables publics, mais administratif : il ne débouche pas sur un jugement mais sur un rapport d'observations.

Par courrier du 6 août 2019, le président de la Chambre Régionale des Comptes m'a informée de l'engagement d'une procédure d'examen de ma gestion portant sur les exercices 2014 et suivants. Une « magistrate rapporteur » a été désignée par la CRC.

Elle a demandé la communication d'un nombre important de documents concernant à la fois la Commune et ses deux régies (délibérations, budgets, comptes administratifs...), elle a demandé de remplir des questionnaires très complets et a rencontré ou eu au téléphone les agents en charge du dossier. Ensuite, après avoir demandé à plusieurs reprises des compléments d'information, elle a mené son analyse. Sur la base des informations recueillies, un entretien a eu lieu, par visioconférence, le 10 décembre 2019.

La magistrate instructeur a établi, en février 2020, un rapport d'observations provisoires confidentiel et non communicable qui a été présenté en session plénière à la CRC, puis m'a été envoyé le 19 mai 2020.

Conformément à la procédure, j'ai fait parvenir des observations provisoires, par une lettre adressée au président de la CRC le 10 août 2020.

Un rapport d'observations définitives (toujours confidentiel) a été établi en septembre 2020 et reçu en mairie le 19 octobre. J'ai indiqué par courrier au président de la CRC que je n'avais pas de nouvelle remarque à faire.

Le rapport d'observations définitives a été arrêté par la Chambre et officiellement notifié à la collectivité le 24 décembre dernier.

Au terme de la procédure, ce rapport qui vous a été adressé avec la convocation, fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal ce jour.

Le rapport est plutôt bref, ce qui est surprenant. D'autant que le contrôle a été approfondi et long. Il est bon de souligner que la Chambre Régionale des Comptes n'a rien trouvé à dire sur d'éventuels frais de représentation, d'utilisation de véhicules de fonction, d'irrégularités comptables, d'investissements inutiles ou «somptuaires», de rémunérations illégales.

Ce contrôle a demandé de nombreuses heures de travail à plusieurs agents de la commune, deux tout particulièrement, sur une période d'un peu plus d'un an, très particulière puisque entrecoupée de périodes de confinement et de travail à distance. Je voudrais remercier les agents qui ont travaillé sur ce dossier, car cela a représenté une charge importante, en supplément de leur travail quotidien, et avec des délais de réponse souvent très courts. Ces délais ne prenaient d'ailleurs pas en compte les impondérables de la vie d'une collectivité comme le départ d'un cadre administratif, la gestion du COVID et celle des absences pour maladie, ni les impératifs de la vie personnelle des agents, comme les congés annuels (en août et septembre c'était prévisible) ou les périodes de travail à distance, moins prévisibles. Les échanges avec la magistrate ont cependant permis d'allonger certains délais.

Pour en revenir au rapport,

La magistrate, après présentation de la Commune et de son contexte économique et intercommunal, a axé son rapport sur 2 thématiques :

- L'Information Budgétaire et la Fonction Financière
- L'Analyse Financière

1/ La présentation des caractéristiques de la Commune

Outre les caractéristiques géographiques, il est fait mention de l'augmentation notable de la population et d'un taux d'emploi dynamique. Sont aussi abordés les effets de son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Pays Foix-Varilhes bien qu'elle relève de l'aire urbaine et du bassin de vie de Pamiers, ainsi que la délégation des compétences eau et assainissement à la commune pour une durée de 3 ans.

J'aurais pu faire une remarque concernant cette partie du rapport puisqu'il est inexact que l'école de musique et le siège de l'OHVF sont intégrés dans le pôle de service et que de plus ils sont situés dans des bâtiments appartenant à la commune. Merci à Mireille D'Antoni-Marty qui a fait remonter la remarque et je n'apporterai pas tout à l'heure de réponse à sa question sur ce point. La conclusion met en avant les réponses de la Commune au rapport provisoire concernant le soutien apporté à la Commune par l'Intercommunalité sur divers points.

Une remarque concernant l'organisation de la Commune : il est indiqué que le Conseil Municipal compte 22 membres puisque c'était bien le cas au moment du contrôle du fait du décès d'un de nos collègues.

Ce contrôle, en apportant un regard extérieur sur l'organisation des services administratifs, m'a incitée à revenir sur la nouvelle organisation de nos services qui avait été pourtant mise en place depuis peu. La première recommandation est ainsi totalement mise en œuvre.

A la conclusion du rapport, la deuxième recommandation concernant les conditions de l'entretien professionnel était en cours de mise en œuvre, elle l'est aujourd'hui totalement puisque les entretiens professionnels 2020 ont tous été réalisés.

Le bilan social a bien été établi.

2/ L'information budgétaire et la fonction financière

La CRC pointe quelques sujets d'amélioration très techniques, qui ont d'ores et déjà été pris en compte – ce que souligne d'ailleurs le rapport - ou sont en passe de l'être.

Ces points techniques concernent la mise en place d'une comptabilité d'engagement, l'inscription des restes à réaliser, la mise en place d'un inventaire, le contrôle des régies.

Le faible taux d'exécution budgétaire pour la section d'investissement s'explique principalement par le retard pris dans l'exécution de deux gros chantiers (l'Avenue de Paris puis celle de Foix) et l'abandon de la création de logements sociaux à l'ancienne Gendarmerie. Une plus grande anticipation du temps nécessaire à la réalisation des projets (études, demandes de subvention, consultation des entreprises, CAO, permis de construire ou d'aménager...) et de leur coût permettra d'améliorer le taux d'exécution des dépenses.

L'inventaire est à jour pour tout ce qui concerne les entrées mais les sorties des biens cédés ou réformés n'ont pas toutes été faites, notamment avant 2013. Il faut remonter à avant 2013 et cela est en cours avec le nouveau comptable du Trésor. Il existe bien une liste "papier" jusqu'en 2014, date à laquelle l'inventaire a été intégré dans le logiciel compta.

Pour la dotation aux provisions pour les contentieux, cela n'avait été fait que pour celui pour lequel le risque était important. La provision est faite pour le contentieux en cours. Si la qualité des procédures financières est inévitablement perfectible, la Chambre constate que depuis 2014, cinq comptables publics se sont succédés, en plus d'une période d'intérim ce qui n'a pas facilité la mission de notre comptable car chacun a une lecture différente des règles de la comptabilité publique.

3/ L'analyse financière

Pour le budget annexe de l'eau il est relevé des emprunts expliqués par de gros investissements (sectorisation qui permet d'améliorer le rendement et de faire des économies) qui ont été réalisés mais le fonds de roulement a été rétabli entre 2014 et 2018.

Pour le budget d'assainissement, on savait quand on a pris la décision de construire la station d'épuration qu'on prenait de gros risques financiers et qu'on allait connaître des années difficiles, cela m'a empêché de bien dormir certaines nuits et il en était de même pour Michel Blandinières, alors Président de la Régie, mais c'était ça ou l'adhésion au SMDEA.

Concernant les équilibres financiers du budget principal,

La Chambre note des charges de gestion qui augmentent plus vite, de 2014 à 2018, que les produits. Elle note l'effort de la Commune pour les réduire, et effectivement elles sont de 2 033 590 € en 2019, donc un peu inférieures à 2015 (2 067 706 €).

Cette augmentation s'explique notamment par une augmentation des charges de personnel avec la croissance des points d'indice, des cotisations diverses mais aussi la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire, qui est un choix politique pour équilibrer en partie la non augmentation des salaires des fonctionnaires au même niveau que l'inflation, tout comme les promotions du personnel que nous incitons à passer des concours et des examens.

La maîtrise de ces dépenses va nécessiter que nous restions vigilants car, ainsi que le note la CRC au regard des efforts importants déjà effectués pour diminuer les charges de fonctionnement, les marges de manœuvre sont limitées.

L'augmentation des produits de gestion est essentiellement due aux recettes fiscales générées par les nouveaux habitants qui entraînent tout de même, en parallèle, une augmentation logique des services à rendre et donc des charges de gestion. L'augmentation de ces produits sera moins dynamique, désormais, avec la suppression de la taxe d'habitation.

Le levier fiscal n'a été que faiblement activé. L'augmentation des taux d'imposition est inférieure à l'augmentation du coût de la vie et donc des dépenses engagées par la collectivité, ce qui fait que l'on s'appauvrit, surtout les années où l'augmentation est de 0%. La CRC note

que nos taux demeurent inférieurs à la moyenne des taux des communes voisines qui ne sont pourtant pas des Bourgs Centres et n'offrent pas les mêmes services à leurs habitants et à ceux des communes voisines.

Les revenus locatifs sont en hausse : 151 000 € de plus sur l'année 2018 que en 2014. Ces revenus sont dus aux investissements réalisés depuis 2014.

La CRC note une baisse soudaine des dotations de l'État. - 166 000 € entre la dotation perçue en 2014 et celle perçue en 2018 et souligne par ailleurs que l'évolution de la part des ressources institutionnelles est à la baisse : elle est passée de 27 % à 19 % dans le budget communal. La soustraction a été lourde : entre 2014 et 2018, le total de la baisse des dotations est de 551 110 €. Avec cette somme on aurait pu se passer de faire un des emprunts ou faire davantage de choses.

La Chambre note un manque à gagner important avec la baisse du loyer de la centrale électrique. Cette dernière rapportait à la régie d'électricité environ 350 000 € par an. Elle perçoit beaucoup moins aujourd'hui puisque le contrat «dispatchable» a été revu à la baisse. Le loyer évoluait selon les besoins de la Commune, le reste était conservé par la régie qui devait le consommer en investissements. La CRC recommande de revoir le loyer de façon pérenne, note l'impact important de la fluctuation de ce loyer sur la capacité financière de la Commune et alerte sur l'irrégularité de ce qui pourrait être considéré comme une aide financière de la Commune à la régie.

Malgré tous les efforts, le niveau de dépenses ne pouvait pas suivre la même décroissance, d'autant que parallèlement des contraintes supplémentaires sont mises par l'Etat à la charge des collectivités.

Toute la difficulté a été, dès 2015, de faire face à cette situation tout en poursuivant des investissements nécessaires comme la maison médicale, l'école de musique ou la cantine de l'école ou même la voirie. Investissements, certes coûteux, mais qui visent à satisfaire les besoins réels de nos administrés, participent à l'amélioration de leurs conditions de vie ou encore, comme le note la CRC, améliorent l'attractivité de la Commune.

La CAF nette négative en 2016, 2017 et 2018 redevient positive en 2019. Le simple maintien des dotations de l'État à leur niveau aurait suffi à dégager des marges satisfaisantes. Les recettes d'investissement hors emprunt sont en augmentation sur cette période, dégageant un financement propre disponible qui permet d'investir, sur ressources propres, en 2017 et 2018. La Commune a ainsi investi 342 000 € en dépenses d'équipement en 2017 et 380 000 € en 2018. Des investissements entièrement financés avec des ressources propres : aucun emprunt n'a été fait depuis 2016. Le fonds de roulement, négatif en 2014 a été reconstitué dès 2015.

La Chambre constate les efforts d'amélioration de l'excédent brut de fonctionnement et de la CAF, qui restent bien évidemment à poursuivre.

La capacité de désendettement a été sensiblement améliorée, 15 années en 2017, 9 années en 2018 et 8 années en 2019. La CRC indique que le seuil de 12 années est retenu par l'État comme plafond de référence. Nous sommes donc revenus dans des ratios positifs depuis 2018. Nous y étions d'ailleurs en 2015.

L'analyse financière montre que la Commune, en 2019, était dans une situation financière qui s'est nettement améliorée mais qu'elle doit être vigilante à l'avenir sur ses dépenses.

4/ Conclusion : Sur les 8 recommandations de la Chambre, 7 concernent des aspects essentiellement technico-administratifs. Il n'y en a pas qui n'ait été totalement rectifié ou dont la mise en œuvre est en cours.

Le dernier concerne l'ajustement des investissements de la Commune à ses capacités financières. Sa mise en œuvre devrait être concrétisée avec l'adoption d'un Plan Pluriannuel d'Investissement par le Conseil Municipal. Il sera proposé au moment du vote du budget.

Ce rapport montre que les services et les élus de la Commune s'efforcent d'améliorer les procédures à l'œuvre. Il met en évidence leurs efforts pour améliorer la situation financière avec une baisse de la dette, une amélioration de l'autofinancement et une baisse des charges de gestion... Les efforts de gestion engagés par la Commune sont bien réels. Ils ont permis la poursuite de l'amélioration de sa capacité d'autofinancement.

Les investissements réalisés depuis 2014, dont nous avons conscience qu'ils fragiliseraient la situation financière de la Commune, l'ont été faits en connaissance de cause : pouvions-nous ne pas réaliser la maison médicale ? Ne pas agrandir et réhabiliter la cantine ? Ne pas réaliser la chaufferie collective ? Ne pas créer des locaux pour l'école municipale de musique ? Ces investissements ont enrichi le patrimoine de la Commune et pour certains lui procurent, de plus, des recettes.

Nous avons des projets, les investissements doivent pouvoir repartir à la hausse.

Toutefois, dans un contexte où les sources de financement se raréfient, où la maîtrise des dépenses de fonctionnement devient compliquée et où même nos recettes de fonctionnement peuvent subir des baisses du fait de décisions que nous ne maîtrisons pas, comme la réforme de la taxe d'habitation, nous devons rester prudents pour les projets d'investissement et veiller à ne pas dégrader les équilibres financiers ».

Mme Le Maire répond ensuite aux questions préalablement transmises par les conseillers municipaux, comme cela avait été proposé dans la convocation.

Questions de Mme Mireille D'Antoni-Marty.

- P7 Évolution liées à l'intercommunalité : Quid des compétences eau et assainissement dans 3 ans ? Réponse : il va falloir repartir en négociation avec la CAPFV pour la suite.
- D'après le rapport, l'intercommunalité ne prévoyait aucune suppression ou regroupement des syndicats de l'eau : est-ce toujours d'actualité ? Réponse : Pour 2026, le basculement du Syndicat du Terrefort au SMDEA serait prévu.
- Quels gains ou pertes pour la commune de rentrer dans l'intercommunalité sur ces points ? Réponse : Pour la Commune, le transfert de cette compétence à l'Intercommunalité est une perte quant au service de proximité offert aux administrés.
- Dans le dernier paragraphe, les nouvelles compétences de la communauté d'agglomération concernent le développement culturel et sportif : est-ce qu'on peut faire appel à elle pour régler le problème des vestiaires du foot et trouver une solution pour que l'OHVF puisse avoir une salle pour les concerts (qui servira à toutes les manifestations culturelles) ? Réponse : A ce jour la prise en compte par la CAPFV de la compétence en matière de sport, de culture et d'associations n'est pas d'actualité. Mais le sujet peut être abordé pour la construction ou la rénovation de bâtiments sportifs ou culturels.
- Rien n'est dit sur Delta Enfants Jeunes...ce n'est pas la communauté d'agglomération qui l'a reprise ? Réponse : Delta Enfants Jeunes était déjà géré par la Communauté de Communes de Varilhes et le transfert a été fait à la CAPFV au moment de la création de la Communauté d'Agglomération.
- P9. Quel est le plan de formation des agents ? Réponse : Les formations pour les agents sont obligatoires et se réalisent dans le cadre de celles proposées par le CNFPT. La Commune incite les agents à faire régulièrement des formations y compris des

préparations pour passer les concours. De plus, la Commune donne le «jour» aux agents afin de leur permettre de passer le concours.

- Quel est le bilan social 2019 ? Réponse : Il a été fait sur le site du Centre de Gestion. Le prochain sera réalisé dans 2 ans.
- Est-il possible de les consulter ? Réponse : Oui, il est consultable.
- P10. Est-ce que c'est possible d'avoir un résumé de ce que c'est une comptabilité d'engagement et de ses implications ? Réponse : Cette procédure a été mise en place par le service comptable. Il s'agit de l'opération comptable qui permet d'engager une somme dès la saisie du devis en attendant la production de la facture à régler au fournisseur.
- Qu'elle est la procédure mise en place pour fiabiliser les restes à réaliser ? Réponse : Un état est établi pour les recettes et les dépenses. Ce document est transmis au Trésorier.
- Cette procédure est-elle en accord avec les recommandations ? Réponse : Elle est en accord avec les recommandations de la CRC et les demandes du Trésorier en poste.
- P12. Est ce qu'il existe un inventaire complet de la totalité des biens de la commune ? Est-il disponible pour consultation par la population ? Réponse : Cette réponse a déjà été donnée dans la présentation de Madame Le Maire.
- P13. Comment et par qui est fait le contrôle des régies ? Réponse : Ce contrôle est lancé et fait par le Trésorier, avec possibilité de réaliser également des contrôles en interne. Un rapprochement a été fait avec le Trésorier qui doit transmettre toutes les données pour ces contrôles en interne.
- P15. Renouvellement du réseau de l'eau : ce qui est expliqué concerne juste un problème comptable ou cela révèle que la commune ne met pas aux normes son réseau ? Si c'est le cas, qu'est-ce qui est prévu pour l'avenir ? Réponse : Le renouvellement du réseau est de la compétence du service eau qui le lie souvent aux travaux de réfection de la voirie. Le renouvellement du réseau et la recherche de fuites sont faits régulièrement et améliorent la rentabilité du réseau.
- P17. Charges de gestion : que comprennent les charges à caractère général ? Réponse : Ce sont les charges courantes liées au fonctionnement des services de la Commune.

Questions de M Yves Bergé.

- En page 5, recommandations ligne2 : respecter les conditions de l'entretien professionnel...ça consiste à quoi ? Réponse : L'entretien doit être réalisé tous les ans.
- Page 11, malgré la multiplicité de ses projets d'investissement, la commune n'élabore pas de plan pluriannuel... Réponse : Un PPI avait été réalisé en 2014 mais il a été mis à mal avec le surcoût de la réhabilitation de la Maison Saint Michel et la construction de la Maison Médicale. Ces travaux ont eu un impact sur toute la durée du mandat.
- Page 16 : la commune précise poursuivre sa politique d'économie...mais 122 k€ de dépenses dues aux absences du personnel...ça représente une grosse somme...que s'est-il passé ? Quelles solutions ont été apportées ? Réponse : Il s'agit des dépenses engendrées par la crise sanitaire. Certains de nos agents, personnes à risque, étaient en autorisations d'absence qui ne nous sont pas remboursées. Il faut noter que les dépenses ont été depuis réévaluées : les achats sont en fait de 30 000 € et il faut ajouter la piscine dans les pertes de recettes.
- Personnel : 40 agents titulaires + 1 prof de musique, 2 emplois aidés, 2 remplacements de personnel en disponibilité et 5 remplaçants d'agents en

maladie, ce qui évolue vite, 1 de plus aujourd'hui. Réponse : Obligation de remplacer les agents dans certains services afin de respecter les quotas d'encadrement notamment pour le service périscolaire.

M. Lopez lit, au nom du Groupe Varilhes En Commun, un texte et énumère un certain nombre de questions qui ne sont pas remises à Mme Le Maire. Elle apporte des réponses à celles qu'elle a pu retenir. M Lopez indique que le texte et les questions seront adressés à la Mairie pour avoir des réponses lors du Conseil Municipal suivant.

- Important endettement au détriment des travaux : Mme Le Maire indique que des travaux ont été réalisés en 2017 et 2018 comme mentionné dans le rapport : 342 000 € en dépenses d'équipement en 2017 et 380 000 € en 2018. Des investissements entièrement financés avec des ressources propres sans nouvel emprunt.
- Organigramme du personnel : Mme Le Maire indique que l'organigramme du personnel avec les noms sera transmis aux conseillers municipaux. Elle rappelle que l'organigramme général a déjà fait l'objet d'une transmission.
- Centrale électrique : Mme Le Maire rappelle que la RME n'avait pas la personnalité morale avant la modification de statut et ne pouvait pas être, de ce fait, propriétaire. Au moment de l'implantation de l'usine MKAD, c'est la Commune qui a financé l'extension de la Centrale électrique (80 000 €).
- PPI : Mme Le Maire indique que, comme cela vient d'être dit, ce document est en cours d'élaboration et qu'il sera présenté lors du vote du budget.
- Prospective des travaux : Mme Le Maire rappelle qu'un contrat Bourg Centre, listant un programme de travaux a été voté par l'ancienne municipalité.
- Contrôle des régies : Mme Le Maire demande de se référer à la réponse donnée plus haut. Quant à la régie supprimée, il s'agit de la régie du cimetière.
- Travaux Avenue de Foix : Mme Le maire indique qu'un rétroplanning a été fait et présenté au conseil municipal. Les travaux pourraient commencer début septembre.
- Données concernant la dette : Mme Le Maire rappelle que la Commune a toujours remboursé les annuités de la dette et qu'un détail des investissements était présenté aux membres de l'ancien conseil municipal, opération par opération, au moment du vote du Compte Administratif y compris pour la réhabilitation de la Maison Saint Michel.

Intervention de M Jean-Luc Maurat qui ne comprend pas pourquoi il a été apporté une réponse en direct à certaines interrogations de M. Lopez étant donné que ces dernières n'ont pas été communiquées en avance comme cela avait été proposé dans la convocation. Il rappelle que certains élus se sont pliés à cette demande.

Faisant suite à ce débat, l'Assemblée, à l'unanimité, indique qu'elle a bien eu communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes reçues par la Ville le 24 décembre 2020.

4°) Création d'un poste de chargé de mission « aménagement, développement territorial et urbanisme ».

Cette proposition est retirée à l'unanimité.

5°) Création d'un poste en contrat de projet chargé de développement urbain et animation territoriale.

Mme Le Maire donne la parole à Mme Mouchague qui présente les « contrats de projet », un nouveau statut qui n'existait pas encore dans la fonction publique territoriale.

Elle indique ensuite quels seront les projets confiés à la personne recrutée : réaliser les opérations préalables à la reprise du PLU et engager le projet global urbain.

Ainsi que ses missions : Reprendre les divers diagnostics des partenaires et institutions pour la réalisation du PLU et actualisation du PADD en tenant compte des nouvelles orientations en

matière d'aménagement global, engager le projet global urbain dont la trame principale sera l'évolution de la Commune vers une transition écologique et énergétique : mobilités actives, le PEM, l'offre de services de proximité (maison des services, les commerces, l'habitat, le projet du parc, les terrains communaux des Hameaux de Laborie et du Courbas ...) la qualité paysagère.

Elle détaille les activités liées à la mission : Accompagner les élus dans la réalisation du projet de la commune, concevoir, mettre en œuvre et développer et animation d'espaces partenariaux, animation de la relation aux différents publics du territoire, coordonner et accompagner les projets.

Ce contrat en CDD sera d'une durée de 1 an avec possibilité de renouvellement en fonction de la durée de la mission (maximum 6 ans) avec une rémunération basée sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Mme Berthelot indique que la rémunération devra être adaptée aux compétences de la personne.

Mme Batsalle demande si ce poste pourrait aboutir sur le long terme sur un poste définitif. Mme Mouchague indique que ce n'est pas la finalité de ces contrats mais que rien ne l'interdit si le besoin est réel ou si un poste correspondant au profil de l'agent est libéré.

M. Lagarde fait remarquer que de nombreux agents sont encore en disponibilité et qu'avant de « basculer » sur une embauche définitive, il faudrait être certain que le budget communal puisse absorber cette nouvelle dépense sur le long terme.

Le Conseil Municipal acte cette création de poste à 18 voix « POUR » et 4 abstentions (Agnès BATSALLE, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Marcel LOPEZ).

6°) Demande de remise gracieuse formulée par un agent pour une somme manquante sur la régie de recettes des services périscolaires.

Madame Le Maire fait un historique du dossier. Le déficit a été acté à 3 464.53 Euro par le Trésorier. L'agent concerné a demandé une décharge de responsabilité pour laquelle Mme Le Maire a émis un avis favorable. Cependant l'Assemblée doit se prononcer sur la demande de remise gracieuse qui peut être totale, partielle ou refusée. La décision actée par délibération sera ensuite transmise au Trésorier pour transmission à la DDFIP qui rendra un avis définitif sur la demande de décharge.

Après délibération le Conseil Municipal se prononce de la manière suivante :

- Remise totale : 11 « POUR » et 11 « CONTRE » (Yves BERGE, Marie BERTHELOT, Claudine CERT, Jean-François COUFFIGNAL, Mireille D'ANTONI-MARTY, Patrick EYCHENNE, Philippe FABRY, Jean-Luc MAURAT, Nadine METGE, Pierre ROUMIEU, Julie VAN MOLLE).
- Remise partielle : 11 « POUR » et 11 « CONTRE » (Agnès BATSALLE, Martine ESTEBAN, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Frédéric GARCIA, Daniel LAGARDE, Marcel LOPEZ, Jean MERCIER, Françoise MILVILLE, Nicole MOUCHAGUE, Nicole MOUCHAGUE pour la procuration de Florence PINCE).

En cas d'égalité des voix, celle de Mme Le Maire étant prépondérante, la remise gracieuse totale est donc adoptée.

7°) Examen des amendements proposés par le groupe « Varilhes en commun » concernant le règlement intérieur.

Madame Le Maire donne lecture des amendements.

1) Varilhes en commun propose d'éditer ce règlement intérieur en écriture égalitaire (homme et femme) et de supprimer le mot minorité du texte.

- Décision : Rejet de l'amendement.
- Vote concernant la proposition : 4 voix « POUR » (Agnès BATSALLE, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Marcel LOPEZ), 14 voix « CONTRE » et 4

abstentions (Yves BERGE, Marie BERTHELOT, Mireille D'ANTONI-MARTY, Jean MERCIER).

2) Article 1 : Varilhes en commun propose que le Conseil Municipal se réunisse au moins un fois par mois et qu'entre deux conseils, chaque conseiller(e) soit informé(e) des dispositions, des décisions, des initiatives publiques...qui sont prises par la Mairie de sorte que chacun ait le même niveau d'information. Ceci est d'un point de vue éthique et électoral

- Décision : Rejet de l'amendement.
- Vote concernant la proposition : 4 voix « POUR » (Agnès BATSALLE, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Marcel LOPEZ) et 18 voix « CONTRE ».

3) Article 2 : Varilhes en commun propose que les convocations soient transmises à la fois par courriel et par courrier.

- Décision - Rejet de l'amendement.
- Vote concernant la proposition : 4 voix « POUR » (Agnès BATSALLE, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Marcel LOPEZ), 2 abstentions (Marie BERTHELOT, Nadine METGE) et 16 voix « CONTRE ».

4) Article 4 : Varilhes en commun propose que tous les documents préparatoires et nécessaires à la compréhension des sujets traités soient eux aussi envoyés par voie électronique et postale.

- Décision : Rejet de l'amendement.
- Vote concernant la proposition : 4 voix « POUR » (Agnès BATSALLE, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Marcel LOPEZ), 2 abstentions (Marie BERTHELOT, Nadine METGE) et 16 voix « CONTRE ».

5) Article 5 : Varilhes en commun propose que les questions orales traitées à la fin de la séance du CM bénéficient du temps nécessaire à la compréhension de tous.

- Décision adoptée à l'unanimité : Prise en compte de l'amendement. La durée de 30 minutes est supprimée.

6) Article 7 : Varilhes en commun propose que des personnes non-élues puissent participer aux commissions régulières. Cet effort citoyen permettrait de donner de la transparence à la vie municipale et serait exemplaire du point démocratique.

- Décision : Rejet de l'amendement.
- Vote concernant la proposition : 4 voix « POUR » (Agnès BATSALLE, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Marcel LOPEZ) et 18 voix « CONTRE ».

7) Article 10 : Varilhes en commun propose de scinder l'article en deux, pour séparer ce qui concerne les contrats de services publics et les marchés, du reste.

- Décision : Rejet de l'amendement, la réglementation de la CAO est fixée par le CGCT.
- Vote concernant la proposition : 4 voix « POUR » (Agnès BATSALLE, Djamel FELLAHI, Gisèle FOURMONT, Marcel LOPEZ) et 18 voix « CONTRE ».

8) Article 14 : Varilhes en commun propose que les Conseils municipaux soient enregistrés pour avoir une restitution aussi précise que possible des échanges et permettre l'accès par chaque personne qui le souhaite sur le site de la commune.

- Décision adoptée à l'unanimité : Prise en compte de l'amendement pour l'enregistrement des séances du Conseil Municipal il n'est pas techniquement possible de diffuser l'enregistrement sur le site internet de la Commune.

9) Article 26 : Varilhes en commun propose que les comptes rendus des conseils municipaux soient communiqués aux conseillers sous huitaine.

- Décision adoptée à l'unanimité : Prise en compte de l'amendement pour l'envoi du compte rendu aux conseillers municipaux par mail.

8°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

- Décision n°2020-9 : signature d'un bail professionnel relatif à l'occupation des locaux de la Maison médicale communale, bureau médical n°6, Avenue des Pyrénées.

Florence Dilly infirmière a cessé son activité et sa collaboratrice Audrey Burg a repris le cabinet en son nom et a souhaité conserver ledit cabinet au sein de la maison médicale communale. Coût du loyer : 214.12 Euro.

- Décision n°2020-10 : signature d'un contrat de location pour un mobil-home à compter du 11 décembre 2020.

Afin de venir en aide à une famille dont l'habitation a été endommagée par un incendie, le mobil home communal situé dans l'ancien camping a été mis à la disposition de cette famille. Les frais de location sont pris en charge par l'assurance. La famille fait l'objet d'un suivi par une assistante sociale. Coût du loyer : 550 Euro.

- Décision n°2021-01 : contrat d'assurance des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL pour l'année 2021.

Rappel conventionnement avec le CDG 09 pour le traitement et le suivi de ces dossiers avec un référent basé au CDG. Contrat pour année 2021 au taux de 8.60% contre 7.02% en 2020. Si on prend la masse salariale de référence qui a servi au calcul de 2020 (908 930 Euro masse salariale de 2017) la cotisation était de 63 806 € pour 2020 et sera de 78 167 € pour 2021 (soit 14 361 Euro de plus). Le calcul est, chaque année, réajusté en fonction de la masse salariale réelle de l'année. Les longs arrêts de maladie, les arrêts ponctuels mais assez longs et les ASA en arrêt maladie dues au COVID 19 ont dégradé les chiffres annuels et il a été difficile de négocier le taux de cette année comme les années précédentes.

- Décision n°2021-02 : contrat de prêt à usage de commodat avec Sophie Alzieu (éco-pâturage) pour le terrain ZB n°80 au Courbas.

Le terrain communal situé à Balent au Courbas est mis à disposition de Sophie Alzieu dans le cadre de l'Eco-pâturage comme pour le terrain de la station d'épuration et le terrain du futur Parc.

9°) Questions diverses.

- Décision concernant le sapin de la piscine compte tenu de son état sanitaire.

M. Lagarde indique que la situation sanitaire de l'arbre s'est aggravée. Les essais montrent une dégradation intérieure du tronc. Par mesure de sécurité compte tenu de la grosseur, de la grandeur et de la localisation de l'arbre, il est nécessaire de le couper.

- Petites Villes de Demain.

Mme Mouchague fait part d'une lettre de la Préfecture en date du 11 janvier 2021 indiquant que la Commune n'est pas retenue pour « Petites Villes de demain » et que la mise en place du dispositif ORT avec la CAPFV permettra de répondre aux projets relatifs au renouvellement urbain.

- Dossier autorisation de stockage de matériaux inertes, Société GAIA.

M. Lagarde communique plusieurs informations sur ce dossier :

Une réunion d'information a eu lieu à la Préfecture le lundi 1° février 2021 en présence de Philippe Fabry et Daniel Lagarde. L'enquête publique est organisée par la Préfecture, elle se déroule sur 31 jours du 1 au 31 mars 2021. Le lieu de l'enquête sera la Mairie de Varilhes, les dates des permanences du commissaire enquêteur seront communiquées aux habitants de la commune. Les conseillers municipaux devront rendre un avis.

- Travaux Avenue de Foix Tranche 1 : mise en place d'un rétroplanning.

M. Bergé indique que la Commission travaux s'est réunie le 3 Février 2021. Elle propose le rétroplanning suivant : Travaux en Novembre 2021/ Appel d'Offres en Septembre 2021/Finalisation de la présentation au Département début Juillet 2021/Fin Juin 2021, présentation au Conseil Municipal/ 1° présentation au Département début Juin 2021/Rendu du Cabinet d'études : projet définitif entre le 1° Mai et fin Mai 2021/Présentation aux riverains en Avril 2021/Présentation au Conseil Municipal le 30 Mars 2021/Réunion de la Commission travaux le 3 Février 2021.

- Rencontre avec le Trésorier concernant la gestion des services eau et assainissement en date du 29 janvier 2021 en Mairie de Varilhes.

M. Roumieu précise que cette rencontre a été positive et que plusieurs points ont été abordés avec le nouveau Trésorier : Transferts financiers entre les deux budgets eau et assainissement, Restes à recouvrer, Pièces justificatives des titres de recettes et des rôles.

- Recrutement CDD pour poste espaces verts sur disponibilité.

Mme Mouchague indique qu'un CDD a été signé pour la période du 04/01/21 jusqu'au 31/12/21 du fait du remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible.

- Recrutement CDD pour poste accueil sur disponibilité.

Mme Mouchague précise qu'un CDD a été signé pour la période du 01/03/21 au 10/01/22 du fait du remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible.

- Information sur la demande de labellisation du Groupe Scolaire Paul Delpech.

Mme Cert indique que la visite avec la DRAC a eu lieu le 13 janvier dernier. Il a été proposé la possibilité de labellisation dudit bâtiment mais aussi d'étudier son inscription à l'inventaire des Bâtiments de France avec mise en place d'un périmètre ABF. Ce dossier reste à affiner afin de connaître tous les avantages mais également les éventuelles contraintes de ces classements.

- Point sur la réunion de la Commission culture, sport association et jeunesse.

Point fait par Mme Cert et M. Maurat sur la réunion du 4 février durant laquelle plusieurs points ont été abordés : dossier labellisation école, bilan travaux dans locaux des associations, protocole prêt des salles municipales, convention avec les associations, état des lieux des locaux prêtés, achat de matériel pour le ménage dans les salles communales, relance du groupe culture...

- Information sur le prochain bulletin municipal prévu en décembre 2021.

M. Couffignal indique que pour l'année 2021, il a été fait le choix d'un bulletin municipal en décembre et le choix d'un bulletin pour les associations en septembre dans lequel sera intégré le livret de présentation des associations.

- Services périscolaires : informations concernant la fermeture des services pour cause de positivité d'un agent.

Mme Berthelot donne des informations complémentaires concernant la positivité d'un agent dès le dimanche 7 février et de plusieurs cas contacts le lundi 8 février. Suite à ces éléments, il a été décidé la fermeture des services périscolaires sur le Groupe Scolaire Paul Delpech à compter de mardi 9 février.

Les services ont tout de même fonctionné le lundi avec l'intervention d'agents administratifs et d'élus afin que les parents puissent prendre leurs dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La Secrétaire
Nicole MOUCHAGUE



